



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025**

### **SOMMAIRE DU BIR N°5 DU 30 SEPTEMBRE 2024**

<b>DÉLÉGATION REGIONALE ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION .....</b>	<b>2</b>
<b>CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2025.....</b>	<b>2</b>

# DÉLÉGATION REGIONALE ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION

## CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2025

BIR n°5 du 30 septembre 2024  
Réf : DEC 6

En application de l'arrêté du 5 mai 2017, la direction des examens et concours organise la 7ème session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

### A - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés sous contrat à durée indéterminée.
- Les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

### B – CANDIDATURES

Le registre des inscriptions à la session 2024 du certificat de professionnalisation sera ouvert du **lundi 7 octobre 2024 à 12 heures au mardi 12 novembre 2024 à 17 heures**.

Les candidats pourront s'inscrire en ligne *via* le lien suivant :

<https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/cplds/>

Les personnes inscrites se verront proposer une formation académique de 120h organisée par l'École Académique de Formation Continue (EAFC) et le pôle persévérance et lutte contre le décrochage scolaire de la Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO). La participation à la formation est soumise à l'accord du chef d'établissement qu'il convient donc de solliciter avant l'inscription.

Une réunion d'information à l'attention des personnels intéressés se déroulera en visioconférence le **vendredi 11 octobre 2024 à 13h** à l'adresse suivante :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/153653/creator/88595/hash/42c4c98cc096190235532d32110187376f3652d2>

Le début de la formation aura lieu en janvier 2025, les épreuves en début d'année 2026.

### C – CAS PARTICULIERS

Les personnels exerçant des fonctions dans le cadre de missions mises en place pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale qui estimeraient posséder déjà certaines des compétences et connaissances requises pour la validation du CPLDS peuvent demander un allègement de leur formation. Les candidats concernés doivent faire connaître leur intention dès leur inscription et envoyer une liste détaillée des activités professionnelles permettant de se rendre compte de leurs acquis à l'adresse suivante : [saio-perseverance@ac-lyon.fr](mailto:saio-perseverance@ac-lyon.fr)

Au moment de la présentation du contenu détaillé des formations en janvier, ils pourront formuler une demande des aménagements souhaités qui sera étudiée par les responsables de la formation.

Rectorat de l'académie de Lyon  
Direction des examens et concours  
Bureau des concours – DEC 6  
94 rue Hénon – BP 64571 69244 Lyon Cedex 04